



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des troisième concours du CAPLP ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du troisième concours du CAPLP section génie industriel, option structures métalliques, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. Jean-Marc DESPREZ
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-président

M. Denis ROSIAU
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Secrétaire général

M. Gregory THOMAS
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

Membres du jury

Mme Sandie AUBLIN
Professeure agrégée

Académie de CLERMONT-FERRAND

Mme Valérie BATELOT FRISON
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de PARIS

Mme Véronique FARINEAU
Professeure de lycée professionnel

Académie de NICE

Mme Brigitte FLAMAND
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

M. Daniel GLAISER
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de NANCY-METZ

M. Samer HASSAINI
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

M. Michael HONOREZ
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

M. Stéphane LE GAL
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de NORMANDIE

M. Anthony LEGROS
Professeur de lycée professionnel

Académie de NORMANDIE

Mme LAURENCE NORBERCIAK
Personnel de direction

Académie de LILLE

Mme Rachel PERIOLI
Professeure de lycée professionnel

Académie de NANCY-METZ

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 24 mars 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU